

"C'est une rentrée qui est bien préparée"

JM Blanquer, LP Pierre et Marie Curie de Château-Gontier le 31 août

Les conditions de travail en EPS

Sous la pression du SNEP-FSU, des interventions en CHSCT Départementaux, Académiques et National, le gouvernement a été contraint de produire un protocole spécifique EPS.

Ce protocole, s'il a le mérite d'exister, est difficilement applicable vus les effectifs exponentiels à cette rentrée : des classes à plus de 35 en lycée et la multiplication des classes à 30 en collège.

Lors d'une audience FSU le mercredi 9 septembre, Monsieur le Recteur a été interpellé sur l'absence d'un « plan école » qui aurait permis de diminuer les effectifs et ainsi mieux prendre en compte toutes les problématiques liées à cette rentrée pas ordinaire.

Sa réponse : des moyens ont été débloqués notamment en ce qui concerne le second degré avec « le plan tremplin ».

Ces moyens supplémentaires n'en sont pas. Ce sont en fait ceux qui n'ont pas été utilisés lors du 3^{ème} trimestre et qui sont redéployés sur cette fin d'année civile.

Ils ne sont que du saupoudrage, réservé à un petit nombre de matières « les matières importantes ? », comme ils disent, et ne résoudront pas les difficultés engendrées par le confinement. De plus ils n'améliorent en rien les conditions de travail dans notre discipline.

Lors d'une prochaine audience EPS, ce sujet des effectifs qui nous met en difficulté voire en danger sera abordé avec le Recteur.

Les masques

2 problématiques sur le sujet :

1 – La distribution des masques

Selon les retours que nous avons, la distribution de masques que ce soit au niveau de la qualité ou de la quantité est inégale, voire inexistante dans les établissements de l'académie.

Or dans l'audience du 09.09, Monsieur le Recteur a affirmé que l'académie avait les stocks nécessaires dans chaque DSDEN et que c'était aux chefs d'établissements de les réclamer et de venir les chercher (l'information leur a été donnée).

Donc exigez de votre direction qu'elle demande des masques à leur DSDEN et qu'elle vous en fournisse un nombre suffisant.

Dans le cas contraire, remplissez massivement le Registre Sécurité au Travail et faites nous remonter l'information.

2 – Le type de masque pour les professeurs d'EPS

Les masques fournis ne protègent que si tous en portent.

En EPS, comme dans le primaire, les professeurs sont en contacts avec des élèves en activité physique qui ne portent pas de masque. Ils ne sont donc pas protégés. Seuls des masques de type FFP2 seraient protecteurs dans ce cas de figure.

Sur ce sujet, là aussi Monsieur le recteur a été interpellé.

Sa réponse : mais il y a la distanciation sociale !

Notre réponse : Dans la réalité, avec les effectifs, elle est loin d'être réalisable tout le temps. Des masques de type FFP2 devraient être fournis aux professeurs d'EPS ainsi qu'aux professeurs des écoles.

Monsieur le Recteur va discuter de ce sujet avec nos IPR.

Les masques en stock dans les DSDEN seraient de type 2. Ce ne sont pas des FFP2 mais ils seraient plus performants que les masques chirurgicaux lambda et les masques en tissu.

Donc exigez ce type de masque

Journée de carence et cas de covid

- Lorsque qu'il est demandé à un enseignant de rester chez lui et de faire un test de dépistage car il a été en contact avec un cas covid dans son établissement, **il n'est pas en arrêt maladie mais en ASA jusqu'au résultat du test. Il ne perd donc pas une journée de salaire (jour de carence).**
- Si le test s'avère positif, l'enseignant est alors en congé maladie et est soumis au jour de carence.
- Si un enseignant doit garder son enfant de moins de 16 ans parce que sa classe ou son établissement est fermé suite à un cas de covid, **il est également en ASA.**

La FSU continue à demander que tout soit éclairci en fonction des différentes situations et revendique l'abandon du jour de carence en cette période compliquée au niveau sanitaire.

Le 17 septembre, on manifeste aussi pour la Fonction Publique.

- Aux côtés de l'ensemble des citoyens, mobilisons-nous aussi dans la Fonction publique pour nos salaires, l'emploi, nos conditions de travail, l'avenir de nos missions.
- Le 17 septembre 2020 est une journée d'action pour une autre politique, à l'opposé du plan de relance proposé par le gouvernement.
- Les services publics, en première ligne dans la crise, sont toujours plus méprisés et détériorés.
- Il faut une rupture profonde en matière salariale. Il faut un changement radical en matière d'emploi.
- La situation épidémique appelle des politiques cohérentes et des moyens à la hauteur. Il faut enfin rompre avec les politiques d'austérité.
- Une rupture profonde s'impose !

Un préavis FSU permet aux collègues de se mettre en grève.

A Nancy, Rendez-vous 13h30, place Dombasle.

A Metz, 15h place de la république.

A Sarreguemines, 10h.

Bar le Duc, 13h30 devant la gare SNCF

L'appel intersyndical fonction Publique :

http://www.snepfsu.net/outils/docs/20200908_APPEL_INTERSYNDICAL_17.pdf

Syndicalisation

Le SNEP-FSU Nancy-Metz vous invite à le rejoindre parce qu'il est plus difficile d'agir seul que tous ensemble.

Adhérer au SNEP-FSU, c'est donner de la force aux valeurs qu'il défend, du poids aux revendications qu'il porte.

Adhérer a un coût, largement minoré par le crédit d'impôt de 66%.

Vous pouvez adhérer selon le choix :

- directement **en ligne** (seule en une fois possible) sur le site du SNEPFSU <https://www.snepfsu.net/syndic/index.php>
- par prélèvement automatique en une ou jusqu'à 8 fois d'octobre à juin.
- Directement en envoyant la fiche syndic au trésorier académique (en une ou jusqu'à 8 fois en étalant les chèques d'octobre à juillet) : <http://www.snepfsu-nancy-metz.net/se-syndiquer/>

Philippe Collot
66 Bd Victor Hugo
54510 TOMBLAINE
T3-nancy@snepfsu.net
06.77.84.91.96